

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Centre Régional de l'Information Géographique : subvention de fonctionnement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé dans le cadre du développement de l'information géographique :

- d'attribuer au Centre Régional de l'Information Géographique PACA, une subvention de fonctionnement de 36.000 € au titre de l'année 2016,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense correspondante, soit 36.000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 90, article 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée